

Objet : Projet du parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Question du BAPE-21 mai 2015

- 1) Pourquoi le MAPAQ désapprouve les traverses du réseau collecteur « en bordure des chemins au-dessus des cours d'eau, via les ponceaux grâce à un système de protection mécanique »? (référence p.33, volume 4 Réponse Qc-20)**

Cette installation de câbles est inacceptable pour les raisons suivantes : les ponceaux ne sont pas des structures stables, il peut y avoir érosion, envasement, remplissage, effondrement, soulèvement par le gel, bris et écartement des joints. De plus, lors de nettoyage de cours d'eau ou creusage, les ponceaux peuvent être remplacés, car ils peuvent nuire au libre écoulement de l'eau. Nous recommandons ainsi d'enfouir le réseau collecteur sous le fond projeté du cours d'eau, en employant la méthode adaptée aux conditions du cours d'eau (forage directionnel ou par tranchée, à une profondeur de 1,2m à 2,5 mètres dépendamment du cours d'eau).